MINISTERE DES
AFFAIRES RELIGIEUSES

Annexe N°3

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen
Référence : Arrêté du Ministre des Affaires Religieuses en date du ..... tel que modifié par l'arrêté en date du ..... (Jort N° ..... du .....)

Organisme : Ministère des Affaires Religieuses

Domaine : Pèlerinage

Objet de la prestation : Candidature pour l'accomplissement des rituels du pèlerinage

Conditions d'obtention
- Nationalité Tunisienne - être en bonne santé pour l'accomplissement des rituels - Etre tiré au sort

Pièces à fournir
- Photocopie de la carte d'identité nationale - Imprimé officiel à retirer à la délégation de résidence de l'intéressé - 02 Photos d'identité de l'intéressé - Livret de santé délivré par le centre de la santé de base concerné

Téléchargé à partir de JurisiteTunisie http://www.jurisitetunisie.com/

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Ouverture des inscriptions - Dépôt du dossier - Visite médicale - Participation au tirage au sort - Accomplissement des préparatifs au voyage après avoir été tiré au sort	- Délégation - Centre de la santé publique - Services Groupés au siège du gouvernorat	Chaque Année pendant la période du « Hajj »

Lieu de dépôt du dossier
Service : Délégation de résidence de l'intéressé **Adresse** : Délégation de résidence de l'intéressé

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Délégation de résidence de l'intéressé **Adresse** : Délégation de résidence de l'intéressé

Délai d'obtention de la prestation
45 jours à partir de la date d'ouverture des inscriptions

Références législatives et/ou réglementaires
Circulaire annuelle du ministre des affaires religieuses

Téléchargé à partir de JurisiteTunisie http://www.jurisitetunisie.com/